

Lundi 23 novembre 2020 à 20 h 00, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2020, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, CHARTON Régis, JAHYER Dominique, BILLET Richard, GANIER Sandra, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : JEANNIOT Pascal à NEVEUX Annick - **BAUME Jacqueline** à BRIE Ludovic
Absente excusée : KARIM Catherine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Votants : 14 (12+2)

Le maire ouvre la séance en demandant une minute de silence pour Samuel PATI.

- n°2020.49 : Grand Reims : Rapport d'activités 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

n°2020.50 : Grand Reims : Charte de gouvernance

La charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims, présenté lors de la conférence des maires du 2 Septembre puis lors du Conseil Communautaire du 24 Septembre, consacre les principes de fonctionnement ainsi que les instances de gouvernance de notre Communauté Urbaine, afin de garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la Charte de gouvernance précédente, adoptée en 2017 à l'unanimité lors de la création de la Communauté Urbaine, mais intègre aussi des évolutions proposées par le groupe de travail sur la gouvernance qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2019.

En parallèle, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 Décembre 2019 a prévu qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance. Le Conseil Communautaire s'est ainsi prononcé en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance le 10 Juillet dernier.

Le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims tel qu'arrêté lors du Conseil communautaire du 24 septembre dernier et sur lequel le conseil municipal doit rendre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

de rendre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims

n°2020.51: Informations, questions diverses

- Déchetterie mobile
Samedi 7 novembre, la déchetterie mobile était présente à Ville en Tardenois. Attention, les horaires d'hiver sont de 12h à 17h. La prochaine déchetterie mobile aura lieu samedi 28 novembre 2020 de 12h à 17h.
- Projet de déchetterie à Ville-en-Tardenois
La réunion du 2 novembre dernier avec les membres du conseil municipal et des représentants du Grand Reims avait été annulée compte tenu des conditions sanitaires.
Le terrain destiné à éventuellement implanter une déchetterie est situé en zone humide dans le PLU. Le Grand Reims va contacter la Police de l'Eau (DDT) à ce sujet.
Le report de la réunion du 2 novembre est prévu pour janvier ou février 2021 suivant les conditions sanitaires et les disponibilités des intervenants du Grand Reims.
- Gymnase
Le gymnase appartient au Grand Reims. Par contre, le maire doit exercer ses pouvoirs de police. Le maire, Thierry BRIANÇON, s'est rendu au gymnase plusieurs fois depuis septembre dernier. En général, les activités sportives se passaient relativement bien. Les gestes barrières et les consignes face au COVID 19 étaient respectés.
- STEP : station d'épuration
La nouvelle station d'épuration est sur le territoire de Chambrecy. Les travaux sont bien avancés. Il reste la pompe et les parties électriques à terminer.
- Travaux : Branchement plomb
Théoriquement, les travaux sur la commune pour changer les branchements plomb sont terminés.
- 11 novembre : monument aux morts
L'éclairage du monument aux morts de Ville en Tardenois est possible de différentes couleurs. Il reste quelques derniers réglages électriques à effectuer pour automatiser l'éclairage.
- Local commercial (ex : auto-école)
La mairie est dans l'attente de devis pour éventuellement transformer l'intérieur du local. Nous avons deux personnes qui sont intéressées par le local. Le compteur électrique est en fonctionnement.
- Cocci Market
La mairie vient de signer un avenant au bail commercial pour la partie du stockage du gaz sur le domaine public, derrière le bâtiment du Cocci Market. Monsieur SIDKI semble toujours intéressé pour acheter le local à la mairie prochainement.
- Gendarmerie
En 2020, des travaux ont été réalisés à la gendarmerie. L'an prochain, la mairie souhaite faire effectuer la rénovation de la façade de la gendarmerie.
- Interdiction de stationner dans une partie de la rue André Lelarge
A plusieurs reprises en 2020, le camion de ramassage des ordures ménagères et de tri sélectif n'a pas pu passer dans la rue André Lelarge à cause de véhicules mal stationnés. La rue André Lelarge n'est pas très large. Lorsqu'un véhicule imposant est stationné en partie sur le trottoir, un camion ne peut pas circuler. Malgré les

prises en garde envers les automobilistes concernés, le problème a persisté. Pour y parer, le maire a pris un arrêté jusqu'au 18 décembre, interdisant le stationnement dans une partie de la rue André Lelarge. Les gendarmes ont été prévenus. Cet arrêté pourra être renouvelé si nécessaire.

- Travaux d'urbanisme

Les habitants qui prévoient des travaux d'urbanisme doivent impérativement prendre contact avec la mairie afin de savoir si une demande de travaux est nécessaire ou non.

- Budget : recettes et dépenses 2020

Annick NEVEUX, adjointe au maire, relate les recettes et les dépenses qui ont été effectuées depuis janvier 2020 à ce jour.

Pour la commission « sécurité routière » : dépenses effectuées : les radars pédagogiques et les miroirs.

Pour la commission « fleurissement » : dépenses effectuées : les fleurs, le terreau, les massifs...

Pour la commission « Noël » : Dépenses effectuées : pose des décors de Noël, sapin en pot devant la mairie, différents sapins coupés, décoration de Noël (boules), une guirlande à LED « Joyeuses fêtes »

Pour la commission « environnement et vie locale » : dépenses : poubelles.

Pour la commission « chemins » : pas de dépenses cette année. A voir en 2021.

Pour la commission « travaux » : dépenses en travaux et entretien divers pour la gendarmerie (environ 7700 euros), à voir pour 2021 : devis en cours : réfection de la façade de la gendarmerie.

Devis demandés : acoustique de la salle du RDC, réfection de la salle de mariage, isolation du grenier de la mairie.

COVID 19 : dépenses de masques, porte en plexiglass pour le secrétariat de mairie, plexiglass, gel hydroalcoolique, chocolats de Pâques pour les habitants : Total des dépenses : environ 6 800 euros.

- CCAS : repas de anciens

Malheureusement, compte tenu de la situation sanitaire, il n'a pas été possible, cette année, de réunir les seniors autour d'un repas comme les années précédentes. Le CCAS prévoit la distribution d'un colis pour les seniors de Ville-en-Tardenois.

- Marquage au sol

Le maire a demandé au CIP Nord, conseil général de la Marne, le marquage au sol de la rue Charles de Gaulle (RD 980) et de la route de Jonquery (RD 224). La signalisation horizontale est effacée par endroit. La législation concernant le payeur du traçage est ambiguë... Le maire a rendez-vous avec un responsable du CIP Nord en janvier 2021.

- Boîte à livres

Une boîte à livres a été fabriquée notamment par Anne-Sophie MINANA, adjointe au maire et son mari, avec des matériaux de récupération. Madame Emmanuelle OLGUIN a dessiné les côtés de cette boîte. Le maire remercie chaleureusement tous les participants pour leur travail de grande qualité. Cette boîte à livres sera installée prochainement près du jardin public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.